

MÉ MORANDUM  
DE L'ASSOCIATION  
BELGO-PALESTINIENNE  
[ABP]

Mé morandum  
**é elections 2019**  
RÉGIONALES, FÉDÉRALES ET EUROPÉENNES















## 3

## Vivre ensemble

## LUTTER CONTRE LES AMALGAMES

## CONSTATS

Les sociétés belge et européennes n'échappent pas aux conséquences du « conflit » israélo-palestinien.

Ce qui devrait avant tout être conçu comme un combat pour la justice et la défense du droit est malheureusement trop souvent perçu sous l'angle communautaire.

En découle une lecture culturaliste et religieuse, charriant son lot d'amalgames et de fourvoiements, tels que l'antisémitisme et l'islamophobie. Cette vision facilite les attaques des réseaux de soutien à la politique israélienne contre le mouvement de solidarité avec les Palestiniens, la critique du gouvernement israélien étant assimilée à de l'hostilité envers les Juifs. Le mouvement BDS est particulièrement pris pour cible, de même que les mouvements, institutions et parlementaires qui manifestent trop ostensiblement leur soutien aux droits des Palestiniens.

## MESURES À PRENDRE

► **Lutter contre l'antisémitisme** en se basant sur des instruments juridiques qui ne sont pas susceptibles d'être instrumentalisés par le gouvernement israélien et ses relais pour faire taire toute critique de leur politique. En particulier, manifester la plus grande vigilance quant aux tentatives de ces derniers de faire adopter la définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) assortie de ses exemples assimilant la critique d'Israël au racisme antijuif. Législation fédérale, décrets et ordonnances antiracistes. [UE / Belgique / Régions]

► **S'engager à combattre les tentatives d'assimilation des Juifs à l'État d'Israël**, qui proviennent tant des mouvements racistes visant à perpétuer les préjugés contre les Juifs que des inconditionnels de la politique israélienne qui espèrent désamorcer par avance les critiques à l'égard de cette dernière. [UE / Belgique / Régions]

► **Garantir le droit à la liberté d'expression des partisans du boycott d'Israël.**

Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques; article 11 de la Charte européenne des droits fondamentaux; article 19 de la Constitution belge.

[UE / Belgique / Régions]

► **Promouvoir une lecture décommunautarisée du conflit**, en se fondant sur le droit, et en opposant aux interprétations religieuses une analyse de son essence coloniale. [Régions et Communautés]

► **Mieux faire connaître et promouvoir la culture palestinienne**, ce que permettent les accords bilatéraux de coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'Autorité palestinienne. Ces accords doivent être ratifiés par la Wallonie et Bruxelles, à l'instar de celui conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. [Régions]



# Pourquoi nos représentants doivent-ils se préoccuper de la Palestine ?



## **UNE EXIGENCE DE JUSTICE**

Le phénomène de dépossession des Palestiniens a pour origine le non-respect du droit international, lequel exige notamment le droit pour les Palestiniens à l'autodétermination et la fin de l'occupation.

## **UN PRINCIPE D'EFFICACITÉ ET DE RESPONSABILITÉ**

La Belgique et l'Union européenne entretiennent des liens commerciaux et stratégiques étroits avec Israël. Elles disposent dès lors toutes deux d'un important levier de pression pour forcer celui-ci à se conformer à ses obligations au regard du droit.

## **DÉSAMORCER LES TENSIONS COMMUNAUTAIRES EN BELGIQUE**

La non-résolution du conflit israélo-palestinien génère des tensions politiques et sociales en Belgique, avec tout ce que cela peut comporter en termes de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie.

Contribuer à la paix au Proche-Orient, c'est également travailler à pacifier les relations entre communautés sur le territoire national.

